

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 31

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTES : 2

M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE – PETITE ENFANCE

45 – 28 avril 2026

45. Convention pour le partage de données avec France Travail dans le cadre du dispositif crèche AVIP (Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle)

Rapporteur : Madame Ghislaine MARTY

Dans le cadre de l'accord national relatif aux modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle signé entre les services de l'Etat, la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et France travail en septembre 2025, la collectivité souhaite élargir le nombre de prescripteurs du dispositif AVIP au travers d'un partenariat avec France Travail.

A ce titre, les échanges de données (fiche de liaison transmise par France Travail pour solliciter une place en crèche), sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il convient de signer une convention relative à l'échange de données à caractère personnel.

Vu le code de la santé publique,

Vu le Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu la convention d'Objectifs et de Financements de la CAF signée en 2023 pour la période de 2023 à 2027,

Vu l'accord national relatif aux modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle signé en septembre 2025,

Considérant que la collectivité souhaite élargir le nombre de prescripteurs du dispositif AVIP (Fonds publics et territoires – Axe 2 – Volet 1 de la convention signée avec la CAF),

Considérant que France Travail accueille des familles en situation d'insertion professionnelle et sociale qui ont besoin d'un accueil leur permettant de se mobiliser sur leurs parcours d'insertion,

Considérant qu'il convient de fixer les règles applicables en ce qui concerne les échanges de données à caractère personnel, Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la signature de ladite convention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 3 abstentions (M. FARGUES, M. FRAUNIE et Mme LAURENT)**

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et tout document afférent.

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :